

À remplir, signer et retourner par fax au 71 340 806 avant le **13 Mars 2019****Tarif: 1480 DT HT (TVA 19%) (\*)****(\*) Dans le cadre de notre politique de fidélisation, nous vous accordons 10% de remise pour le 2<sup>ème</sup> participant, 15% pour le 3<sup>ème</sup> participants et 20% pour plus de 3 participants de la même entreprise.****1. Le participant**

(Champs obligatoires)

 Mlle  Mme  M.

Date de naissance :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Niveau d'études :

Fonction dans l'entreprise :

 Je déclare avoir pris connaissance des « Conditions générales d'inscription » figurant sur le présent bulletin d'inscription.**2. L'entreprise ou l'organisme inscrivant le participant**

(Ne pas renseigner si l'inscription est prise à titre individuel)

Raison sociale :

Matricule fiscal :

Adresse :

Code postal :

Ville :

➤ **Responsable formation :**  Mlle  Mme  M.

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

**Date, signature du responsable de l'inscription  
et cachet de l'entreprise****Le responsable demandeur de l'inscription déclare avoir pris connaissance des « Conditions générales d'inscription » qui figurent ci-dessous et les accepter sans réserve.****1. Inscription**

L'inscription à la formation est effectuée en utilisant exclusivement le bulletin d'inscription. L'envoi du bulletin à l'IFBT vaut inscription et engage le participant / l'établissement donneur d'ordre. Un accusé de réception est adressé par e-mail au participant et au responsable de formation par l'IFBT. Les inscriptions sont confirmées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

**2. Documents contractuels**

Les factures tiennent lieu de convention professionnelle simplifiée. Une convention séparée peut être délivrée sur demande.

Une attestation de présence peut être fournie sur demande.

Un certificat de suivi de formation est adressé aux participants après la formation.

**3. Frais d'inscription**

Les frais d'inscription sont Hors Taxes (TVA 12%) et incluent le suivi de la formation, la documentation pédagogique et les pauses café.

**4. Règlement**

L'inscription n'est effectivement confirmée par l'IFBT qu'à la réception du règlement complet ou au minimum d'une avance de 30%, et ce, au plus tard le dernier jour d'inscription. Le complément est dû avant la fin de la formation.

**5. Annulation et report**

L'IFBT se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation en cas de force majeure ou de manque d'inscriptions suffisantes. Dans ce cas, l'inscrit est informé et remboursé de la totalité de son règlement.

En cas de changement de formateur et/ou modification au niveau du calendrier de la formation, le participant / établissement donneur d'ordre est avisé préalablement, mais aucun remboursement n'aura lieu sauf preuve d'un préjudice.

En cas d'annulation par le participant / établissement donneur d'ordre, les conséquences financières sont les suivantes :

- Toute annulation intervenant plus de 8 jours ouvrés avant la date du début de la formation donne lieu au remboursement intégral du montant réglé ;
- Pour toute annulation intervenant entre 1 et 8 jours ouvrés avant la date du début de la formation, 30% du tarif d'inscription sera dû par le participant / établissement donneur d'ordre.
- Toute formation commencée sera due intégralement par le participant / établissement donneur d'ordre.
- Aucun report sur une autre session n'est possible.

En cas d'empêchement d'un participant, l'employeur peut lui substituer une autre personne sous réserve d'informer l'IFBT.

**6. Droits de propriété intellectuelle**

Les supports de formation mis à disposition des participants sont la propriété exclusive de l'IFBT. En conséquence, toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, sans accord préalable expressément notifié par l'IFBT est illicite et passible des sanctions pénales prévues par le Code de la Propriété Intellectuelle

**7. Données personnelles**

Les informations personnelles recueillies par l'IFBT font l'objet d'un traitement administratif destiné à la gestion de la formation. Elles sont réservées à l'usage des services gestionnaires.